

Veillez noter que les opérations d'entretien et de déneigement sont planifiées en fonction de l'horaire d'ouverture des patinoires. Celles-ci sont accessibles si les conditions climatiques et l'état des surfaces glacées le permettent.

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au vendredi	17 h à 22 h
Samedi et dimanche	10 h à 22 h
Congés scolaires	10 h à 22 h
24 et 31 décembre	10 h à 16 h 30
25 décembre et 1er janvier	12 h à 17 h

*Les réservations de la part des écoles sont prioritaires, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h.

URGENCE

En cas d'urgence, de blessures ou autres, composez immédiatement le 911.

En cas de dommage sur la surface glacée ou sur les bandes de la patinoire, ou pour toutes autres questions, contactez le 418 878-5473, poste 5800.

PATINAGE LIBRE



Patins obligatoires



Patinage à reculons



Écouteurs



Bâton et rondelle



Pirouettes et figures



Jeux de tag

HOCKEY LIBRE



Casque et visière recommandés



Protège cou recommandé



Patins obligatoires



Boire et manger



Écouteurs



SUIVEZ-NOUS
sur les réseaux sociaux



VSAD.ca



Veillez noter que les opérations d'entretien et de déneigement sont planifiées en fonction de l'horaire d'ouverture des patinoires. Celles-ci sont accessibles si les conditions climatiques et l'état des surfaces glacées le permettent.

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au vendredi	17 h à 22 h
Samedi et dimanche	10 h à 22 h
Congés scolaires	10 h à 22 h
24 et 31 décembre	10 h à 16 h 30
25 décembre et 1er janvier	12 h à 17 h

*Les réservations de la part des écoles sont prioritaires, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h.

URGENCE

En cas d'urgence, de blessures ou autres, composez immédiatement le 911.

En cas de dommage sur la surface glacée ou sur les bandes de la patinoire, ou pour toutes autres questions, contactez le 418 878-5473, poste 5800.

RÈGLEMENTS DU PATINAGE LIBRE

SÉCURITÉ

- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que tous les patineurs débutants ou de faible calibre de tout âge.
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De s'asseoir sur le bord de la bande.
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras.
- De se tirailler ou se bousculer.
- De freiner brusquement.
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons.
- De faire la chaîne, jouer à la tague ou lancer des balles de neige.
- De s'attrouper ou flâner en bordure de la patinoire.
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire ou dans le centre sociorécréatif.
- D'être sur la patinoire avec un traîneau.
- De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives.
- De jeter des objets sur la patinoire.
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de pratiquer le hockey.
- D'apporter des rondelles et des bâtons de hockey.
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.

FAUTEUILS ROULANTS ET POUSSETTES

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins.
- Le port d'un casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et les enfants de 12 mois et plus dans une poussette.
- Les enfants dans une poussette entre 0 et 12 mois doivent être bien attachés.
- Les roues ne doivent plus présenter de traces de terre ou de calcium avant d'être mises en contact avec la glace afin d'assurer la sécurité des autres patineurs.
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagnés d'enfants dans une poussette doivent longer la bande.



RÈGLEMENTS DU HOCKEY LIBRE

SÉCURITÉ

- Le port du casque protecteur, du protecteur facial ainsi que du protège-cou est fortement recommandé, en conformité avec le règlement de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec.
- Il est primordial de respecter tous les joueurs se trouvant sur la patinoire. Cette période de hockey se veut une activité participative et non compétitive.

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De s'attrouper ou flâner en bordure de la patinoire.
- De s'asseoir sur le bord de la bande.
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire ou dans le centre sociorécréatif.
- De se tirailler ou se bousculer.
- De jeter des objets sur la patinoire.

AUTRES

- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace et des conditions climatiques.
- La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis.
- Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfices du hockey libre.
- Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.

